



Fin de cdi à cause d'un changement de situation de famille

Par **kiki69**, le **04/01/2009** à **09:16**

Je suis actuellement en CDI mais j'envisage de quitter le domicile conjugal avec ma fille de 3 ans (je ne suis pas mariée).

Cette situation me conduit à retourner vivre chez mes parents dans une autre région à l'autre bout de la France.

Comment cela va t'il se passer au niveau de mon employeur ?

Si je quitte mon emploi aurai-je le droit de toucher les allocations chômage ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **04/01/2009** à **09:26**

bonjour,

la démission ne donne pas droit au chômage.